

**CMCAS SEINE SAINT DENIS  
27 RUE DE LA CONVENTION  
93120 LA COURNEUVE**

**RAPPORT D'AUDIT DE L'EXPERT-COMPTABLE SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Date 18/05/2020



Tel: +33 (0)1 69 11 85 40 - (0)1 69 74 15 15  
Fax: +33 (0)1 64 57 80 72 - (0)1 69 74 15 49  
www.bdo.fr

4 Allée de Londres  
91140 VILLEJUST  
FRANCE

## CMCAS SEINE SAINT DENIS

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport d'audit de l'Expert-Comptable sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

#### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la session du Comité, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CMCAS SEINE SAINT DENIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis, sous votre responsabilité, par l'intermédiaire de la Plateforme de Saisie et d'Assistance Comptable sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19. Notre rapport est élaboré sur la base de ces dits comptes annuels et dans le contexte décrit ci-avant. Le Conseil d'administration de votre CMCAS devra arrêter ces comptes annuels en tenant compte de l'évolution de cette crise sanitaire au jour de sa réunion.

Nous certifions que les comptes annuels sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

---

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit internationales en vigueur dans le référentiel normatif français. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités de l'expert-comptable relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport.

## OBSERVATION

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note J de l'annexe des comptes annuels relative aux événements postérieurs à la clôture et concernant l'épidémie COVID-19.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION DE LA CMCAS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CMCAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CMCAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis, sous votre responsabilité, par l'intermédiaire de la Plateforme de Saisie et d'Assistance Comptable et devront être arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DE L'EXPERT-COMPTABLE RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit internationales en vigueur dans le référentiel normatif français, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre mission d'audit des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CMCAS.

### ***Description des responsabilités***

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit internationales en vigueur dans le référentiel normatif français, l'Expert-Comptable exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de la CMCAS, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la CMCAS de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CMCAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image conforme au référentiel comptable applicable.

Fait à Villejust, le 18/05/2020



**Béatrice LAROCHE**  
**Expert-Comptable Associée**

## BILAN ACTIF DE LA CMCAS

01 au 31 DECEMBRE CLOTURE

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2019			EXE N-1 31/12/2018
	Montant brut	Amort. / Provisions	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	37 843,73	37 843,73 -		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TERRAINS</b>				
<b>CONSTRUCTIONS</b>				
<b>INSTAL TECHNIQ,MAT ET OUTIL</b>	38 889,99	36 656,15 -	2 233,84	1 714,59
<b>AUTRES</b>	232 461,71	230 450,87 -	2 010,84	1 314,22
<b>IMMO CORPORELLES EN COURS</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
<b>PARTICIPATIONS</b>	52 136,00	50,00 -	52 086,00	51 320,00
<b>TITRES IMMOBILISES</b>				
<b>PRETS</b>	3 697,47	1 847,47 -	1 850,00	2 967,47
<b>DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES</b>	1 400,00		1 400,00	
<b>AUTRES</b>				
<b>TOTAL I</b>	366 428,90	306 848,22 -	59 580,68	57 316,28
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
<b>MATIER ET FOURNITUR CONSOMMABL</b>				
<b>PRODUITS</b>				
<b>MARCHANDISES</b>				
<b>AVANCES ET ACPTE VERSES/CDES</b>	28 887,00		28 887,00	20 991,47
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	18 445,77	13 598,98 -	4 846,79	9 463,62
<b>PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES</b>				
<b>S.S. ET AUTR ORGANISM SOCIAUX</b>	215,94		215,94	215,94
<b>AUTRES</b>	97 135,95	35 105,42 -	62 030,53	24 035,65
<b>CREANCES DIVERSES</b>	342 223,99	98 101,16 -	244 122,83	135 765,04
<b>VALEURS MOBILIERES D PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	3 191 226,92		3 191 226,92	2 178 956,39
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	29 131,63		29 131,63	37 722,56
<b>TOTAL II</b>	3 707 267,20	146 805,56 -	3 560 461,64	2 407 150,67
<b>CHARGES A REPARTIR + EXERCICES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 073 696,10	453 653,78 -	3 620 042,32	2 464 466,95

**0621/A CMCAS SEINE SAINT DENIS****BILAN PASSIF DE LA CMCAS**

01 au 31 DECEMBRE CLOTURE

<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE au 31/12/2019</b>	<b>EXE N-1 31/12/2018</b>
<b>CAPITAUX</b>		
<b>DONS ET LEGS EN CAPITAL</b>		
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>		
<b>RESERVE LEGALE</b>		
<b>AUTRES RESERVES</b>	28 068,24 -	196 019,38 -
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	40 043,54	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
<b>EXCEDENT</b>	219 146,55 -	
<i>Excédent en instance d'affect.</i>		
<b>DEFICIT</b>		207 994,68
<i>Déficit en instance d'affect.</i>		
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>T O T A L C A P I T A U X</b>	207 171,25 -	11 975,30
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
<b>EMPRUNTS A ORGAN. MUTUALISTES</b>		
<b>EMPRUNTS A ETABLIS. DE CREDIT</b>	808,19 -	
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
<b>DETTES FOURNISSEURS</b>	59 611,14 -	68 114,07 -
<b>DETTES PROVISION. PRESTATIONS</b>		
<b>DETTES PROF. SANTE,ETAB. SOINS</b>		
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	5 435,09 -	2 762,92 -
<b>AUTRES</b>	902 896,60 -	748 271,27 -
<b>DETTES DIVERSES</b>		
<b>DETTES IMMO. - CPTES RATTACHES</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>AUTRES</b>	2 444 120,05 -	1 657 293,99 -
<b>T O T A L D E T T E S</b>	3 412 871,07 -	2 476 442,25 -
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>T O T A L G E N E R A L</b>	3 620 042,32 -	2 464 466,95 -

## COMPTES DE RESULTAT - CHARGES

<b>CHARGES</b>	<i>Exercice au 31/12/2019</i>		<i>Exe N-1 31/12/2018</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
-Achats stocks				
.Achat marchandises				
.Var. stocks marchandises				
.Autres approv. stocks				
.Var.stocks autres approv.				
-Achats non stocks		566 218,75	758 261,79	
-Autres charges externes		905 364,11	1 022 843,11	
.Services exterieurs	77 803,81			
.Autres services ext.	827 560,30			
-Impots et versmts assimilés		5 873,44	8 475,57	
-Charges de personnel		294 219,63	359 051,85	
.Remunerat. du personnel	200 485,52			
.Charges sociales	93 734,11			
-Dot. amortissements prov.		16 314,76	47 536,63	
.Sur immo.:dot aux amort.	2 098,18			
.Sur immo.:dot aux provis.				
.Sur actif circ: dot prov.	14 216,58			
.Risq. charg.: dot provis.				
-Autres charges		351 813,59	411 862,08	
.Subventions versées				
.Charges spécifiques	351 813,59			
.Autres				
<b>TOTAL</b>		<b>2 139 804,28</b>	<b>2 608 031,03</b>	
<b>Q/P RESULT.S/OPE.EN COMMUN</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>3 385,31</b>	<b>6 673,48</b>	
.Dotations aux provisions	135,47			
.Charges d'interets				
.Charges net. s/ cess.VMP				
.Autres	3 249,84			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>2 459,65</b>	<b>1 560,00</b>	
.S/ operat. de gestion	2 441,65			
S/ operations en capital				
.Val. elemnts actifs cedés				
.Autres	18,00			
Dotations				
.Aux amortissements				
.Aux provisions				

## 0621/A CMCAS SEINE SAINT DENIS

## COMPTES DE RESULTAT - CHARGES

<b>CHARGES</b>	<i>Exercice au 31/12/2019</i>		<i>Exe N-1 31/12/2018</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>	
IMPOTS S/ BENEFS. ET ASSIMILES				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		219 146,55		
TOTAL GENERAL		2 364 795,79	2 616 264,51	

<b>COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS</b>
--------------------------------------

<i>PRODUITS</i>	<i>Exercice au 31/12/2019</i>		<i>Exe N-1 31/12/2018</i>
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
-Dot. statut. gest. activit.		1 864 413,56 -	1 782 513,75 -
-Particip. beneficiaires AS		218 664,15 -	274 753,23 -
-Ventes de marchandises			
-Production vendue		5 973,00 -	688,00 -
.Ventes			
.Prestations de services	5 973,00 -		
-Production			
.Stockee			
.Consommee			
-Subventions d' exploitation			
-Rep.amts prov,transf.ch.exp		162 458,83 -	215 707,87 -
-Prdts dvrs de gest.courante			
.Prdts serv. rendu a tiers			
.Remises gestion CCAS			
-Autres produits			
<b>TOTAL</b>		<b>2 251 509,54 -</b>	<b>2 273 662,85 -</b>
<b>QP RESULT. S/ OPE. EN COMMUN</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>8 144,25 -</b>	<b>4 426,68 -</b>
.De participation			
.val.mob.crces act.immobil			
Autrs intrts prdts assimil			
.Escomptes obtenus			
.Revenus comptes courants	3 847,13 -		
.Autres	1 297,12 -		
.Repr. s/ prov.transf ch.	3 000,00 -		
.Produits sur cession VMP			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>105 142,00 -</b>	<b>130 180,30 -</b>
.Sur operations de gestion	6 675,79 -		
Sur operations en capital			
.Prdts cess.d'elemnts actif			
.Sub.inv.virees au Rt.Ex.			
.Autres	98 466,21 -		
.Rep./ prov transf.ch.exp.			

**COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS**

<b>PRODUITS</b>	<i>Exercice au 31/12/2019</i>		<i>Exe N-1 31/12/2018</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Totaux Partiels</i>	<i>Montant</i>	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			207 994,68 -	
TOTAL GENERAL		2 364 795,79 -	2 616 264,51 -	

Exercice clos le : 31 décembre 2019

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### A. Règles et méthodes comptables

Ces comptes annuels sont établis conformément au Plan Comptable National des Caisses Mutuelles Complémentaires et d'Action Sociale (CMCAS) du personnel des industries électriques et gazières, approuvé par arrêté du 6 mars 1989, et au Plan Comptable Général modifié par les règlements du Comité de réglementation comptable, applicables à la date de clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Le total du bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élève à 3 620 042,32 €.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dégage un résultat comptable excédentaire de 219 146,55 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Activité des CMCAS : Organisme de droit privé à but non lucratif, ayant pour mission d'administrer les activités sociales instituées en faveur du personnel et de leurs ayants droit tels que définis aux articles 4 et 6 du règlement commun des CMCAS, prévus par le statut national du personnel des IEG et définies par celui-ci.

Les notes ou tableaux, ci-après, dans lesquels ne figurent que les informations significatives, font partie intégrante des comptes annuels.

## **B. Faits significatifs de l'exercice**

### **1. Répartition de la contribution ART.25 2019**

La session du Comité de Coordination des CMCAS du 15 novembre 2018 (délibération 2018.063), a décidé de répartir la contribution article 25, d'un montant de 390 791 411,72 €, en appliquant la clé de répartition 70% CCAS et 30% CMCAS, soit :

- 273 553 988,20 d'euros pour la CCAS ;
- 117 237 423,52 d'euros pour le Comité de Coordination des CMCAS et les CMCAS.

La contribution article 25, est comptabilisée en 2019, comme en 2018, dans un compte de produit spécifique 758681A « Contribution article 25 ».

### **2. Contribution du fonds à destination des projets versée en 2019**

La session du Comité du 15 novembre 2018 (délibération n°2018.073) a décidé de verser en 2019 la somme de 4 700 000 € pour porter le solde d'activité des CMCAS à 16 600 000 €.

### **3. Contribution exceptionnelle et temporaire 2016 à 2020**

Dans le cadre de la transition entre l'ancien et le nouveau dispositif de financement des activités sociales, une contribution supplémentaire et temporaire est versée aux organismes sociaux au titre des années 2016 à 2020. Elle est supportée à part égale par les groupes EDF et ENGIE et leurs 11 entreprises historiques.

Pour l'année 2016, un montant de 29 000 000 € a été versé en 2017 au Comité de Coordination. La session du Comité du 06 décembre 2017 (Délibération n°2017.066) a décidé de verser en 2018 la somme de 23 000 000 € à la CCAS et la somme de 6 000 000 € aux CMCAS.

Pour l'année 2017, le montant de cette contribution a été fixé à 40 millions d'euros dont 26 548 571,31 € ont été versés sur 2017 et 13 451 428,69 € sur 2018.

La session du Comité du 15 novembre 2018 (Délibération n°2018.064) a décidé de doter en 2019 la CCAS de la totalité de la mesure transitoire 2017. En contrepartie, la CCAS prendra en charge le coût de l'évolution de l'ensemble des postes informatiques professionnels des activités sociales (EDEN) et développera les projets informatiques spécifiques (CMCAS ERABLE, Mes activités).

Pour l'année 2018, le montant de la contribution transitoire exceptionnelle s'élève à 30 millions d'euros et pour l'année 2019 à 10 millions d'euros.

### **4. Prise en charge de l'écrêtement 2019 par le fonds à destination des projets des CMCAS**

Les employeurs ne participant plus aux charges de personnel statutaire des CMCAS, la session du Comité de Coordination du 15 novembre 2018 (délibération n°2019.063) a décidé de verser le montant de l'écrêtement des cotisations patronales aux CMCAS non adhérentes aux territoires qui ont payé la totalité des cotisations patronales aux employeurs pour l'exercice 2019. Cette charge est supportée par le fonds à destination des projets des CMCAS.

Le produit correspondant à ce remboursement s'inscrit au 31 décembre 2019 dans les comptes des CMCAS non adhérentes aux territoires respectivement au débit et crédit des comptes 4558A ou 46871A et 791A.

## 5. Article 22 relatif aux exercices 2018 et 2019

### Rappel :

Depuis l'exercice comptable 2018, les CMCAS ne perçoivent plus le remboursement par les Unités des prestations article 22 pour les agents mis à dispositions des activités sociales.

Le 18 septembre 2018, le Comité de Coordination des CMCAS avait sollicité les employeurs afin de récupérer le montant de ces prestations.

En parallèle de cette démarche, il a été décidé que les CMCAS procéderaient à la facturation de ces indemnités.

Cette dernière est intervenue sur 2019, a été comptabilisée en créance et provisionnée à 100%.

En conséquence, le produit à recevoir constaté au 31 décembre 2018 a été repris.

Le produit à recevoir correspondant à l'article 22 de 2019 a été inscrit au 31 décembre 2019 dans les comptes des CMCAS au débit et crédit des comptes 46872A et 791A. Ce produit à recevoir a été déprécié comme en 2018.

## 6. Intéressement et abondement 2017 versés aux agents sur 2018

Le décret du 10 mai 2017 stipule que les organismes sociaux concernés supportent la totalité des rémunérations et des coûts afférents à ce personnel à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Or, ENEDIS a facturé aux CMCAS non adhérentes aux Territoires, l'intéressement et l'abondement relatifs à l'exercice 2017 versés aux agents en 2018.

De ce fait, la charge à payer (ou la facture) correspondant à cette facturation s'inscrit au 31 décembre 2019 dans les comptes des CMCAS non adhérentes aux Territoires respectivement au débit et crédit des comptes 641520 et 46861A ou (467188A). En contrepartie, un avoir à recevoir a été comptabilisé au débit du compte 4687A et au crédit du compte 641520 en attendant la résolution de ce point.

## C. Modalités d'établissement des comptes annuels

Dans le cadre de l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières, le Comité de Coordination a proposé aux CMCAS une nouvelle organisation, leur permettant de transférer la maintenance comptable et l'établissement de leurs comptes annuels, à une structure centralisée, dénommée « Plate-Forme de Saisie et d'Assistance Comptable ».

Une convention a été signée entre le Comité de Coordination, représenté par son Président, et la CMCAS SEINE SAINT DENIS, elle-même représentée par son Président.

Les comptes annuels ci-joints, établis au 31 décembre 2019 par la Plate-Forme de Saisie et d'Assistance Comptable, et attestés par un expert-comptable, seront arrêtés par le Conseil d'administration, puis approuvés lors de l'Assemblée générale de la CMCAS.

## D. Procédures comptables spécifiques

### 1. Modalités de financement de la CMCAS

La session du Comité de Coordination a procédé, au cours de sa réunion qui s'est tenue le 15 novembre 2018 (délibération n°2018.063), à la répartition entre les organismes sociaux, de la contribution article 25 des activités sociales mises à leur disposition, pour l'exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

La répartition des ressources destinées au financement des activités sociales, est effectuée sur la base de quatre critères :

- Moyenne des bénéficiaires de juin 2017 à mai 2018 ;
- Moyenne des bénéficiaires inactifs de juin 2017 à mai 2018 ;
- Superficie ;
- Nombre de résidents à fin mai 2018 (critère uniquement retenu pour la région parisienne).

La session du Comité de Coordination des CMCAS, réunie le 15 novembre 2018 (délibération n°2018.073), a décidé de verser aux CMCAS un montant de 4 700 000,00€, pris sur le fonds à destination des projets des CMCAS, pour porter le solde d'activités des CMCAS à 16 600 000,00€. Cette contribution a été enregistrée dans le compte 778A « autres produits exceptionnels ».

Au 31 décembre 2019, consécutivement aux décisions du Comité de Coordination, la dotation globale revenant aux CMCAS, pour l'année 2019, s'élève à 45 174 175 €. Cette dotation globale se décompose de la façon suivante :

- Part CMCAS adhérentes à la PFSAC : 43 058 070 € ;
- Part CMCAS non adhérentes à la PFSAC : 1 907 406 € ;
- Part CMCAS ST MARTIN DE LONDRES et MAYOTTE : 208 699 €.

Les parts des CMCAS adhérentes et non adhérentes, d'un montant global de 40 474 175 €, devront être enregistrées dans le compte 758681A « contribution article 25 ».

Le montant affecté aux dépenses administratives et d'activités sociales est de 25 583 657 €.

## 2. Financement des frais de personnel statutaire des CMCAS

- Financement des frais de personnel statutaire des CMCAS adhérentes aux Territoires

Pour les CMCAS ayant adhéré au territoire de la CCAS et afin d'assurer un traitement homogène des CMCAS ayant mis en commun leurs moyens fonctionnels, la session du Comité de Coordination du 15 novembre 2018 a décidé de transférer, à la CCAS, pour l'année 2019, la dotation de financement des charges du personnel statutaire mis à disposition de la structure professionnelle commune.

La somme prélevée sur la contribution article 25 des CMCAS, et allouée à la CCAS, s'élève à 23 468 024 €.

La CCAS a versé mensuellement aux CMCAS adhérentes aux territoires, des avances de trésorerie calculées à partir de la charge prévisionnelle des frais de personnel statutaire, valorisée par sa Direction des Ressources Humaines.

Les CMCAS ont procédé à deux facturations, l'une sur la base du 31 juillet 2019, et l'autre sur la base du 31 décembre 2019. Des charges supportées et refacturées à la CCAS, ont été déduites des acomptes versés. Le produit de la mise à disposition du personnel est inscrit dans le compte 7084A des CMCAS concernées.

- Financement des frais de personnel statutaire des CMCAS non adhérentes aux Territoires

Pour les CMCAS n'ayant pas adhéré aux territoires de la CCAS, la session du Comité de Coordination du 15 novembre 2018 a décidé de prélever, sur la contribution de l'article 25 une dotation prévisionnelle de financement des charges du personnel statutaire et de la formation socio-professionnelle y afférente. Le montant de la somme prélevée et conservée au Comité de Coordination, s'élève à 14 342 447 €.

Le Comité de Coordination a versé par trimestre, aux CMCAS non adhérentes, le montant de la dotation définitive.

Ce montant résulte de la valorisation des tableaux hiérarchiques des CMCAS non adhérentes, par la Direction des Ressources Humaines, à partir du recensement de leurs effectifs salariés de novembre 2016. Ce produit est enregistré sur l'exercice 2019 dans le compte 758681A.

Depuis l'année 2013, la mise à disposition d'un nouvel agent statutaire, auprès d'une CMCAS non adhérente au territoire, est effectuée dans le cadre d'une convention individuelle de mise à disposition signée conjointement par l'entreprise de la branche des IEG, la CMCAS et le salarié. Les salaires et charges du salarié mis à disposition, font l'objet d'une facturation mensuelle individualisée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la charge correspondante est enregistrée en montant net. Elle est enregistrée au 31 décembre 2019 dans le compte 6214A pour un montant de 760 583,40 €.

Depuis 2018 les employeurs ne participent plus aux charges de personnel statutaire. De ce fait, la session du Comité de Coordination du 05 novembre 2019 (délibération n° 2019.063) a décidé de rembourser l'écrêtement aux CMCAS non adhérentes aux territoires qui ont payé la totalité des cotisations patronales aux employeurs pour l'exercice 2019. Cette opération est enregistrée au 31 décembre 2019 dans le compte 791A pour un montant de 124.173,95 €.

**Nous vous précisons que la CMCAS n'est pas adhérente au territoire.**

### **3. Financement des charges administratives des CMCAS**

Pour les CMCAS ayant adhéré aux territoires, considérant que les structures professionnelles de ces dernières relèvent de la responsabilité de la CCAS, la session du Comité de Coordination a décidé que le budget administratif y afférent doit être inscrit dans la comptabilité de la CCAS.

La répartition des charges administratives entre les CMCAS et la CCAS a donné lieu à l'élaboration et à la signature de conventions chiffrées entre les territoires et les CMCAS adhérentes.

La session du Comité de Coordination du 15 novembre 2018, a validé le montant du financement alloué à la CCAS et résultant des conventions signées pour l'année 2018, soit : 1 697 012 €.

Les dépenses engagées directement par les CMCAS, pour le fonctionnement de la structure professionnelle, ont donné lieu à l'établissement de facturations par notes de débit, adressées à la CCAS. Ce produit a été enregistré dans le compte 70882A.

La session du Comité de Coordination du 15 novembre 2018, a également validé le montant des ressources budgétaires, alloué aux CMCAS adhérentes aux territoires pour le financement des charges administratives liées à l'activité des membres de la structure élue de la CMCAS et résultant aussi des conventions signées, soit : 2 792 804 €.

Pour mémoire, la contribution article 25 allouée aux CMCAS non adhérentes aux territoires, intègre le financement de leurs charges administratives, à hauteur de 4 052 483 €, pour l'ensemble des CMCAS non adhérentes aux territoires.

**Nous vous précisons que la CMCAS n'est pas adhérente au territoire.**

Comme en 2018, nous vous précisons que les charges administratives supportées par la CMCAS (SR ELU), ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de charges par nature avec un suivi analytique YYY.

## **4. Financement des Clubs nationaux ANEG, PHILAT'EG, RCNEG**

Le Comité a décidé d'inclure les ressources destinées au financement des Clubs nationaux ANEG, PHILAT'EG, RCNEG, pour l'année 2019 dans la contribution article 25 alloué à la CCAS.

Par les délibérations N° 2018.154, 2018.155 et 2018.156 du Conseil d'administration de la CCAS du 6 décembre 2018, les enveloppes attribuées pour 2019 aux clubs nationaux s'élèvent à 265 000 €.

## **5. Financement des travaux informatiques**

Le financement des travaux réalisés, au cours de l'année 2019, par la Direction des systèmes d'information de la CCAS, pour le compte des CMCAS, a été fixé par la session du Comité de Coordination du 15 novembre 2018, à hauteur de 4 millions d'euros.

## **6. Fonds national d'Action Sanitaire et Sociale**

La session réunie les 13 et 14 février 2007 a décidé de la création d'un fonds national d'Action Sanitaire et Sociale venant se substituer au « fonds commun ».

Ainsi, le Comité a prélevé à la source, sur le fonds de la contribution article 25 destiné aux CMCAS, une somme de 18 000 000 €, destinée à financer les prestations servies par les CMCAS en 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les aides accordées dans le cadre du fonds de l'Action Sanitaire et Sociale sont enregistrées directement dans les comptes du Comité.

Ces aides doivent être comptabilisées en charges et en produits, au niveau des CMCAS, comme par le passé. C'est pourquoi, ces sommes ont été rebasculées au 31 décembre 2019 dans chacune des CMCAS pour la part qui leur incombe.

Le montant des aides versées, s'inscrit au niveau des CMCAS dans le compte de charges (6584A), puis est neutralisé par l'inscription d'un produit (compte 758627A).

## **7. Mise en œuvre de l'application LUCIE**

Le Comité de Coordination a décidé de doter, en 2014, les CMCAS d'un nouvel outil, favorisant une analyse plus fine de leur suivi budgétaire par l'inscription des engagements de dépenses.

L'application informatique, dénommée LUCIE, permet d'enregistrer les commandes d'achats de biens et services, et d'investissements, puis d'en suivre toutes les étapes jusqu'à la réalisation de l'opération définitive. Elle intègre des procédures de validation (engagement - réception - ordonnancement du bon à payer), qui s'exercent dans le respect des délégations définies.

Les écritures d'achats sont générées automatiquement dans la comptabilité générale, sur un journal dédié (ACL), lors de la validation du rapprochement de la facture reçue avec les bons de commande et de réception correspondants.

Les pièces justificatives des écritures comptables sont mises à disposition de la Plate-Forme de Saisie et d'Assistance Comptable, via l'application LUCIE.

**Nous vous précisons que la CMCAS n'a pas utilisé l'application LUCIE en 2019.**

## E. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'usage, dont les plus courantes sont les suivantes :

Constructions .....	4 à 10 %
Installations, aménagements des constructions.....	10 %
Matériel.....	10 à 15 %
Outillage.....	10 à 20 %
Automobile et matériel roulant .....	20 à 25 %
Mobilier .....	10 %
Matériel de bureau .....	10 à 20 %
Micro-ordinateurs .....	20 %
Brevets, licences.....	33,33 %

## F. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré », « premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence, entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 31 décembre 2019, la CMCAS ne dispose pas de stock.

## G. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises, figurent au bilan pour leur contre-valeur à la fin de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, à ce dernier cours, est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité suivant les modalités réglementaires.

## **I. Engagements hors bilan**

La CMCAS a signé des contrats de location longue durée. Ces derniers n'ayant pas été transmis à la Plate-Forme de Saisie et d'Assistance Comptable, l'engagement hors bilan n'a pas été valorisé.

## **J. Evènements postérieurs à la clôture**

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de l'Organisme ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser.

<b>CMCAS</b>	<b>621 SEINE SAINT DENIS</b>	<b>EXERCICE</b>	<b>31/12/2019</b>
--------------	------------------------------	-----------------	-------------------

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

<b>GESTION ACTIVITES</b>	VALEUR BRUTE à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE à la clôture de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
205 Logiciels dissociés	37 843,73 €			37 843,73 €
208 Autres immobilisations incorporelles				- €
237 Avances et acomptes				- €
<b>TOTAL I</b> .....	<b>37 843,73 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 843,73 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains, Constructions et Installations				
2112 Terrains				- €
2122 Agencements et aménagements des terrains				- €
21312 Constructions sur sol propre / Bat. Dest. Soc.				- €
21352 Constructions sur sol propre / Inst Agen Amen				- €
21412 Constructions sur sol autrui / Bat. Dest. Soc.				- €
21452 Constructions sur sol autrui / Inst Agen Amen				- €
2312 Immos en cours - Terrains				- €
2313 Immos en cours - Constructions				- €
2382 Avances et acomptes s/ terrains				- €
2383 Avances et acomptes s/ constructions				- €
s/total Ila	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outillage				
21511 Installations complexes & spécifiques sol propre				- €
21514 Installations complexes & spécifiques sol autrui				- €
21531 Installations à caractère spécifique sol propre				- €
21534 Installations à caractère spécifique sol autrui				- €
2154 Matériel d'exploitation	34 554,35 €	1 424,06 €		35 978,41 €
2155 Outillage d'exploitation	2 911,58 €			2 911,58 €
2315 Immos en cours - Instal tech Materiel outillage				- €
2385 Avances et acomptes s/instal techn. mat. outil.				- €
s/total IIb	<b>37 465,93 €</b>	<b>1 424,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>38 889,99 €</b>
Autres immobilisations corporelles				
2181 Agencements et aménagements divers				- €
2182 Matériel de transport	27 562,10 €			27 562,10 €
21831 Matériel de bureau				- €
21833 Matériel informatique	165 192,87 €	1 889,99 €		167 082,86 €
2184 Mobilier	37 816,75 €			37 816,75 €
2185 Cheptel				- €
2186 Emballages récupérables				- €
2318 Immos en cours - Autres immos corporelles				- €
2388 Avances, acomptes s/Autres immo. corporel.				- €
s/total IIc	<b>230 571,72 €</b>	<b>1 889,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>232 461,71 €</b>
<b>TOTAL II</b> .....	<b>268 037,65 €</b>	<b>3 314,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>271 351,70 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
26 Participations & Créances rattachées	51 320,00 €	816,00 €		52 136,00 €
27 Autres immobilisations Financières	7 729,47 €	3 757,66 €	6 389,66 €	5 097,47 €
<b>TOTAL III</b> .....	<b>59 049,47 €</b>	<b>4 573,66 €</b>	<b>6 389,66 €</b>	<b>57 233,47 €</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>364 930,85 €</b>	<b>7 887,71 €</b>	<b>6 389,66 €</b>	<b>366 428,90 €</b>

<b>CMCAS</b>	<b>621 SEINE SAINT DENIS</b>	<b>EXERCICE</b>	<b>31/12/2019</b>
--------------	------------------------------	-----------------	-------------------

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<b>GESTION ACTIVITES</b>	Montant des amortissements (Provisions) au début de l'exercice	AUGMENTATIONS - dotations de l'exercice (681..., 686..)	Diminutions - amort. (Prov.) Afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements (Provisions) à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
2805 Logiciels dissociés	37 843,73 €			37 843,73 €
2808 Autres immobilisations incorporelles				- €
290 Immo. incorporelles en cours (Provisions)				- €
<b>TOTAL I</b> .....	<b>37 843,73 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 843,73 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains, Constructions et Installations				
28122 Agencements et aménagements des terrains				- €
281312 Constructions sur sol propre / Bat. Dest. Soc.				- €
281352 Constructions sur sol propre / Inst Agen Amen				- €
281412 Constructions sur sol autrui / Bat. Dest. Soc.				- €
281452 Constructions sur sol autrui / Inst Agen Amen				- €
2911A Immo. Corp. Terrain, Constr. (Provisions)				- €
s/total IIa	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outillage				
281511 Installations complexes & spécifiques sol propre				- €
281514 Installations complexes & spécifiques sol autrui				- €
281531 Installations à caractère spécifique sol propre				- €
281534 Installations à caractère spécifique sol autrui				- €
28154 Matériel d'exploitation	32 839,76 €	904,81 €		33 744,57 €
28155 Outillage d'exploitation	2 911,58 €			2 911,58 €
s/total IIb	<b>35 751,34 €</b>	<b>904,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>36 656,15 €</b>
Autres immobilisations corporelles				
28181 Agencements et aménagements divers				- €
28182 Matériel de transport	27 562,10 €			27 562,10 €
28183 Matériel de bureau et informatique	164 700,05 €	602,09 €		165 302,14 €
28184 Mobilier	36 995,35 €	591,28 €		37 586,63 €
28185 Cheptel				- €
28186 Emballages récupérables				- €
2931 Immo. corporelles en cours (Provisions)				- €
s/total IIc	<b>229 257,50 €</b>	<b>1 193,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>230 450,87 €</b>
<b>TOTAL II</b> .....	<b>265 008,84 €</b>	<b>2 098,18 €</b>	<b>- €</b>	<b>267 107,02 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (Provisions)</b>				
296 Participations & Créances rattachées		50,00 €		50,00 €
297 Autres immobilisations Financières	4 762,00 €	85,47 €	3 000,00 €	1 847,47 €
<b>TOTAL III</b> .....	<b>4 762,00 €</b>	<b>135,47 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1 897,47 €</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>307 614,57 €</b>	<b>2 233,65 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>306 848,22 €</b>

ANNEXE PROVISIONS AU 31/12/2019					
621	SEINE ST DENIS	Provisions au 01/01/2019	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Provisions au 31/12/2019
Provisions pour risques et charges		-	-	-	-
<b>TOTAL I Provisions pour risques et charges</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières					
2961A - SCI		-	50,00		50,00
2967A - Créance SCI					-
29747A - Prêt honneur		4 762,00	85,47	3 000,00	1 847,47
29748A - Autres prêts					-
Prestataires acomptes aux adhérents					
Compte 491A - Créances clients et bénéficiaires activités sociales		12 496,98	1 102,00		13 598,98
Compte inter-organismes					
Compte 4954A - CCAS - Garanties obseques		35 105,42			35 105,42
Autres comptes débiteurs					
Compte 4967A -		84 986,58	13 114,58		98 101,16
<b>TOTAL II Provisions pour dépréciations</b>		<b>137 350,98</b>	<b>14 352,05</b>	<b>3 000,00</b>	<b>148 703,03</b>
Provisions pour dépréciation des comptes financiers					
					-
					-
<b>TOTAL III Provisions pour dépréciation des comptes financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>		<b>137 350,98</b>	<b>14 352,05</b>	<b>3 000,00</b>	<b>148 703,03</b>
Dotations et reprises d'exploitation 68174A-78174A			14 216,58		
Dotations et reprises financières 68662A-78662A			135,47	3 000,00	
Dotations et reprises exceptionnelles					

## 4,Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice 2019

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances				Échéances		
		à moins d'un an	à plus d'un an			à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	A deux ans maximum à l'origine	0	0	0	0
Prêts (1)	3 697	3 697	0					
Autres	1 400	1 400	0	A plus de deux ans à l'origine	0	0	0	0
				Emprunts et dettes financières diverses	808	808	0	0
<b>Créances de l'actif circulant :</b>								
				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 611	59 611	0	0
Créances bénéficiaires, clients et comptes rattachés	18 446	18 446	0					
				Dettes fiscales et sociales	5 435	5 435	0	0
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres	439 576	439 576	0	Autres dettes	3 347 017	3 347 017	0	0
Charges constatées d'avance	29 132	29 132	0	Produits constatés d'avance	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>492 251</b>	<b>492 251</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 412 871</b>	<b>3 412 871</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1) Prêts accordés en cours d'exercice	2 358	2 358	0	2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	0	0	0
Prêts récupérés en cours d'exercice	6 390	6 390	0	Emprunts remboursés en cours d'exercice	0	0	0	0

a) non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

b) non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## ANNEXE CHARGES A PAYER AU 31/12/2019

621	SEINE ST DENIS	MONTANT
Prestataires		263,86
Compte 46861A -CHARGES A PAYER		263,86
Dettes fournisseurs comptes rattachés		2 437 918,38
Compte 46861A -CHARGES A PAYER		142993,18
Compte 46868A - MAD		2294925,2
Dettes fiscales et sociales		5 219,15
Compte 42861A - Compte Epargne Temps		5219,15
Autres dettes		69 683,73
Compte 4546A - CCAS CHARGES A PAYER		69683,73
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>		<b>2 513 085,12</b>

## ANNEXE PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2019

621	SEINE ST DENIS	MONTANT
Prestataires		
Clients et comptes rattachés		
Organismes sociaux		
Etat et collectivités		
Autres produits		341 198,93
4547A - CCAS PRODUITS A RECEVOIR		42529,52
46871A - ECRETEMENT		286541,23
46872A - ARTICLE 22		12128,18
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>341 198,93</b>

## ANNEXE CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31/12/2019

621	SEINE ST DENIS	MONTANT
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		29 131,63
Assurance		0
Billetterie		27562
Locations		857,8
Autres charges		711,83
Charges constatées d'avance - FINANCIERES		-
Frais bancaire		
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES		-
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>29 131,63</b>

**ANNEXE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2019**

<b>621</b>	<b>SEINE ST DENIS</b>	<b>MONTANT</b>
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		-
NEANT		
Produits constatés d'avance - FINANCIERS		-
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS		-
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		-

## ANNEXE CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS AU 31/12/2019

621	SEINE ST DENIS	MONTANT
<b>Charges Exceptionnelles (à détailler par nature de charges)</b>		
Compte 6712A - Pénalités amendes fiscales et pénales		
Compte 6713A - Dons divers		
Compte 6718A - Autres charges gestion		2441,65
Compte 678A - Autres charges exceptionnelles		18
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		2 459,65
<b>Produits Exceptionnels (à détailler par nature de produits)</b>		
Compte 7718A - Autres produits exceptionnelles		6675,79
Compte 778A - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS - Article 25		98039,42
Compte 778A - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		426,79
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		105 142,00

